

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

CAMPING DE L'ARGENTIERE

Adresse : 93 RD48, 83310 Cogolin

Téléphone : 04 94 54 63 63

Courriel : contact@camping-argentiere.com

Site internet : www.camping-argentiere.com

Classement : Camping 4 étoiles

Capacité : 248 emplacements

Catégorie ERP : 5e catégorie

1. OBJET DU REGISTRE

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées. Le présent registre a pour objet d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement et les prestations proposées aux personnes en situation de handicap.

Ce registre est consultable à la réception du camping.

2. ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Camping l'Argentière s'engage à accueillir l'ensemble de ses clients dans les meilleures conditions possibles, quelles que soient leurs capacités physiques, sensorielles, mentales ou cognitives.

Le personnel d'accueil est disponible pour accompagner et renseigner toute personne nécessitant une assistance particulière.

3. INFORMATIONS SIMPLIFIÉES SUR L'ACCESSIBILITÉ

Notre camping est accessible aux personnes à mobilité réduite. Vous pouvez accéder aux principaux services grâce à des cheminements adaptés.

Les équipements accessibles sont :

- Entrée principale
- Stationnements divers
- Réception
- Restaurant – Bar – Epicerie
- Terrasse du snack (côté extérieur)
- Piscine
- Sanitaires + Sanitaires dédiés

- Laverie
- Aire de jeux enfants
- Terrain de tennis
- Terrain de pétanque
- Tables de ping-pong
- Mobil-homes adaptés PMR

Pour toute demande particulière, adressez-vous à la réception.

4. DESCRIPTION DES CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ

Accès au camping et signalétique

L'accès principal est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les cheminements extérieurs permettent de rejoindre les différents services du camping dans des conditions adaptées.

Stationnements divers

Plusieurs places de stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite sont situées à proximité des lieux d'accueil, à côté de la réception, à côté de la zone restaurant – aires de jeux ainsi que des places dédiées devant les mobil-homes PMR.

Réception

La réception est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le personnel est disponible pour fournir toute aide nécessaire lors des formalités d'arrivée, de séjour et de départ.

Hébergement adapté

Le camping dispose de plusieurs mobil-homes spécialement aménagés pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Ces hébergements comportent les équipements et espaces de circulation adaptés conformément à la réglementation applicable.

Sanitaires – Laverie

Les blocs sanitaires comportent des équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Deux salles de bains dédiées sont disponibles avec chacune : WC, douche et lavabo.

Restaurant – Bar – Epicerie

La zone restaurant – bar – épicerie est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les cheminements extérieurs sont indiqués sur le cheminement jusqu'à la zone.

Terrains de jeux

Les divers terrains de jeux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les cheminements extérieurs sont indiqués sur le cheminement jusqu'à la zone.

5. PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier :

- d'un accueil personnalisé à la réception
- d'une aide à l'orientation dans le camping
- d'informations sur les équipements accessibles
- d'une assistance lors de leur installation si nécessaire

Toute demande spécifique peut être signalée avant l'arrivée afin d'organiser au mieux le séjour.

6. SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Camping de l'Argentière est couvert par un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) réalisé et validé. Les obligations réglementaires relatives à l'accessibilité ont été prises en compte dans le cadre de cet Ad'AP.

Documents disponibles en annexe :

- Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé
- Autorisations administratives correspondantes
- Guide « bien accueillir les personnes handicapées »

7. SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Le personnel chargé de l'accueil du public est sensibilisé aux bonnes pratiques d'accueil des personnes en situation de handicap.

Les principes appliqués sont notamment :

- écoute et prise en compte des besoins spécifiques
- proposition spontanée d'assistance lorsque cela est nécessaire
- communication adaptée aux différents handicaps
- accompagnement vers les services du camping

Le guide national « Bien accueillir les personnes handicapées » est mis à disposition du personnel.

8. MISE À JOUR DU REGISTRE

Version : 2.0

Date de création : avril 2025

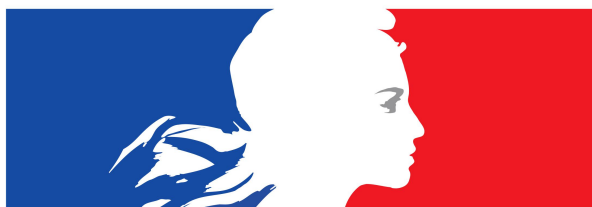
Dernière mise à jour : juin 2026

Responsable de la mise à jour :

Mme Elodie Gazerian, directrice générale

Recapitulatif des ERP de l'adap
Camping de l'Argentiere

	Nom de l'ERP	Adresse	code postal	ville	Type(s)	catégorie	Présence d'au moins une dérogation approuvée	statut (conforme, non conforme, sorti de l'Ad'AP)	Année de fin de mise en conformité	Attestation d'achèvement des travaux prévus dans
	Réception	avenue saint maur	83310	cogolin	W	5e	non	conforme	2016	non
	Sanitaire N°3	avenue saint maur	83311	cogolin	PA	5e	non	conforme	2017	non
	Entrée de la piscine	avenue saint maur	83312	cogolin	PA	5e	non	conforme	2017	non



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 18 mars 2025

Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°23013888

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP Camping de l'Argentiere réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 18/03/2025.

Identité du déclarant :

Gazerian Elodie

Identification de l'établissement :

SAS SOCIETE CAMPING ARGENTIERE, Camping de l'Argentiere

327 017 398 00022

situé au AVENUE SAINT MAUR 83310 cogolin

classé en : ERP de 5e catégorie (variable, généralement <201 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transférera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : www.acceslibre.beta.gouv.fr

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

le 18 mars 2025

Acceptation du bilan de fin d'Ad'AP n°2015/772

Bonjour

Le bilan de fin d'Ad'AP n°2015/772 réalisé via la plateforme demarches-simplifiees.fr, a été accepté le 18/03/2025.

Si ce n'est pas encore fait, n'oubliez pas de créer et mettre à disposition votre registre public d'accessibilité.

Faites également connaître votre ou vos établissement(s) auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : www.acceslibre.info

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)